

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille seize,

le 13 décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Saint-Dolay en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
8 DECEMBRE 2016

DATE d'AFFICHAGE
16 DECEMBRE 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37

Présents : 31

Votants : 34

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - M. Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Yvette LOUER, - Hervé MICHAUD, - Bertrand ROBERDEL.

M. Jean-François BREGER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT

M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à Mme Régine ROSSET

Mme Yvette LOUER donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Joël BOURRIGAUD a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°175-2016 – SOLIDARITES – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE D'UN
LOCAL : SALLE DU BOIS GESTIN A NOYAL-MUZILLAC**

M. Christian DROUAL, Vice-président en charge des solidarités, rappelle que la Communauté de Communes est propriétaire des espaces communs, dont la salle de restauration, de la Résidence du Bois Gestin, située rue du Martin Pêcheur à Noyal-Muzillac. Par délibération n°154-2015 du 15 décembre 2015, cette salle a été mise à disposition de la commune, contre le versement d'un loyer mensuel de 200 € et le paiement des charges afférentes. Celle-ci prend à sa charge la gestion de la location au public (états des lieux et petites réparations, si nécessaire) ainsi que l'entretien des locaux (ménage de la salle, la cuisine).

Le bail a été établi pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2016. Celui-ci arrivant à échéance, il est proposé de le renouveler dans les mêmes conditions, en accord avec la mairie de Noyal-Muzillac.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité **AUTORISE** le Président à :

- **SIGNER** le renouvellement de la convention de mise à disposition du local «Salle du Bois Gestin » situé Rue des Martins Pêcheurs, avec la commune de Noyal-Muzillac aux conditions décrites ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 16/12/16
Le Président,